

# NOMMER LES HABITUS

---

## Thésaurus concerné : Thésaurus des habits

Ceci peut être saisi directement dans le DMST par les personnels autorisés.

### ■ Pourquoi et comment nommer les habits ?

Les habits listés dans la recommandation de la HAS sur la tenue du dossier médical en Santé au travail (DMST), à savoir « tabac », « alcool » et « autres addictions », sont disponibles de façon synthétique.

### ■ Concernant le DMST, quelles sont les recommandations en matière de traçabilité des habits ?

La recommandation de la HAS (janvier 2009) sur le Dossier Médical en Santé au Travail, obtenue par la méthode du consensus formalisé, recommande :

#### **Tableau 4 – Nature des informations recueillies durant les examens médicaux à colliger dans le DMST**

- Données actualisées sur les habits (alcool, tabac, autres addictions).

Ceci peut être saisi directement dans le DMST ou indirectement par des préventeurs dans le dossier d'entreprise qui sera inclus dans le DMST.

### ■ Quel Thésaurus vous permet une saisie facilitée ?

#### ⚙ Descriptif du Thésaurus des habits

Pour le Thésaurus des habits, les Groupes Thésaurus de Présanse ont repris les intitulés figurant dans la recommandation de la HAS sur le DMST.

Ce Thésaurus comprend 3 libellés actifs : tabac, alcool, autres addictions.

Chaque libellé est associé à un code alphanumérique, composé selon une règle définie a priori et constitué au maximum de cinq digits.

#### ⚙ Méthodologie de veille et de mise à jour

S'agissant d'un Thésaurus adapté répondant aux besoins spécifiques des professionnels des SSTI, la mise à jour est effectuée par les Groupes Thésaurus mis en place par la Commission Système d'Information de Présanse.

Ces groupes de travail se réunissent tout au long d'une année et tiennent compte des avis des utilisateurs. L'ensemble des propositions émises est ainsi étudié en réunion et, si elles sont validées par les groupes en charge de la veille, incorporées dans les mises à jour livrées annuellement aux éditeurs de logiciels.

Dorénavant, grâce au référent Thésaurus, la communication sur les motivations des acceptations et refus sera facilitée via le référent régional qui prend part aux débats en groupe de travail.

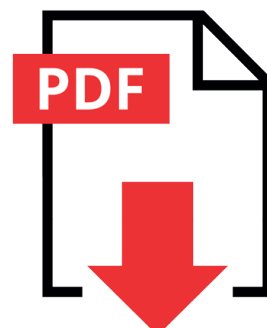
Chacun peut adresser l'expression de ses besoins de modifications ou d'ajouts via le référent Thésaurus de son SSI ou de sa région, ou directement via l'adresse : [veille-thesaurus@presanse.fr](mailto:veille-thesaurus@presanse.fr).

L'ensemble des modifications apportées au Thésaurus des habitus entre deux versions est explicité dans un document communiqué aux éditeurs de logiciels et mis en ligne sur le site Internet de Présanse. Ce document « [Thésaurus Harmonisés et supports dérivés - Structures et modifications apportées entre Versions 2020.1 et 2021](#) » est annexé au présent guide.



Pour information, aucune mise à jour n'a été apportée au Thésaurus des habitus entre les versions 2020.1 et 2021.

La version 2021 complète de ce Thésaurus Harmonisé est consultable au format PDF :



(Cf. [annexe n°50](#))